



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MARS 2019 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30	: 21
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	: 31
Nombre de conseillers présents à 20 h 53	: 23
Nombre de conseillers votants à 20 h 53.....	:33



Une minute de silence a été observée en mémoire de Monsieur Pierre DAVENIER, ancien adjoint, décédé le 12 mars 2019.

Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Mme Joëlle RIETH en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 28 janvier 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 28 janvier 2019.



**FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à la Vie Associative et au Sport

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15).

Dans le cadre de cette délégation, **trente-deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 18 FEVRIER 2019
Exécutoire le 26 février 2019**

PETITE ENFANCE

Tarifs publics 2019
Accueil collectif (Souris Verte et Pirouette)
Participation des familles (voir tarifs pages suivantes)

**DECISION N° 2 DU 28 FEVRIER 2019
Exécutoire le 4 mars 2019**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Sinistre automobile
Remboursement de franchise
Montant du remboursement : 554,00 € (cinq cent cinquante-quatre euros) au Garage GIRODEAU-BLOSSIER – 10 rue de la Lande – Saint-Cyr-sur-Loire



DECISION N° 3 DU 19 FEVRIER 2019
Exécutoire le 4 mars 2019

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Acquisition de la parcelle cadastrée section BV N° 95 située 381 boulevard Charles de Gaulle, appartenant aux consorts CORBIN par mise en œuvre du droit de préemption urbain.
Montant de l'acquisition : 120.000 €

DECISION N° 4 DU 7 MARS 2019
Exécutoire le 8 mars 2019

VIE CULTURELLE

Spectacle « Le jeu de l'amour et du hasard » le 26 avril 2019
Séance scolaire
Fixation du tarif :
. 7,00 € par élève

DECISION N° 5 DU 8 MARS 2019
Exécutoire le 11 mars 2019

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Acquisition des parcelles cadastrées section AT N° 488 et 547 situées 66 boulevard Charles de Gaulle, appartenant à Monsieur Eric DUBOURDIEU par mise en œuvre du droit de préemption urbain.
Montant de l'acquisition : 3.500.00 €

DECISIONS DU 22 FEVRIER ET 8 MARS 2019
Exécutoires le 26 février et 8 mars 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières
(voir tableau pages précédentes).

Jusqu'à présent, un titre de concession était délivré et transmis aux familles. Il s'avère juridiquement plus sécurisant de procéder par décision du Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Affaires Générales – Actions de formation en direction des élus – Bilan 2018 et perspectives année 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan des formations dispensées aux élus en 2018,
- 2) Prend acte des orientations proposées pour 2019.



❖ **Affaires Générales – Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint, au 19^{ème} congrès de la FUB (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette) au Mans le 10 mai 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement vendredi 10 mai 2019,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses pour se rendre au Mans, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Budgets Primitifs – Exercice 2019 – Vote du budget principal et des budgets annexes**

A – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à **33 256 887 €**

1°) La section de fonctionnement s'élève à **18 861 137 €**

. Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées du produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière) soit **10 214 259 €**, du reversement par la Métropole d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises pour **2 115 075 €**, de la dotation globale de fonctionnement (**633 500 €**) qui régresserait de **72 412 € (montant définitif non disponible à ce jour)**. Les autres recettes fiscales (droits de mutation, etc...) s'élèvent à **1 124 000 €**, les produits des services et recettes diverses à **2 143 531 €** et le report de l'excédent 2018 pour **1 659 549 €**.

. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **14 306 137 €** avec les rémunérations du personnel pour **8 723 096 € (60,97 %)**, les charges à caractère général **3 652 942 € (25,53 %)** auxquelles il convient d'ajouter les



contingents, subventions, participations pour **1 406 100 €**, les intérêts de la dette pour **375 000 €**, les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles pour **148 999 €**.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **4 555 000 €** ce qui représente l'autofinancement affecté à la section d'investissement.

2°) La section d'investissement s'élève, hors reprise des résultats et reports, à **14 395 750 €**

Le programme d'investissement s'élève à **11 375 750 €** se répartissant ainsi :

- Urbanisme et cadre de vie : **2 475 000 €**
- Infrastructures : **125 000 €**
(part non transférée à la Métropole)
- Equipements sportifs et de loisirs : **172 000 €**
- Programme culturel : **18 000 €**
- Bâtiments communaux : **7 033 000 € (dont 6 M€ pour les 2 nouvelles écoles de l'avenue de la République)**
- Sécurité publique : **14 000 €**
- Moyens techniques des services : **397 500 €**
- Fonds de concours versé à la Métropole **1 141 250 €**
(concerne les compétences transférées : voirie, espaces publics, éclairage public)

Un emprunt est prévu pour 2019 pour **2 150 000 €**. Le remboursement en capital représente **2 170 000 €** soit un désendettement prévisionnel de **20 000 €**.

Un emprunt exceptionnel sera également prévu pour le financement des 2 nouvelles écoles pour **1 892 000 €**.

B – Budget annexe ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à « ZAC Bois Ribert », arrêté aux sommes suivantes : **2 713 700 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **2 413 113,64 €** en dépenses et recettes d'investissement.

C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)



- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Charles de Gaulle », arrêté aux sommes suivantes : **4 036 143 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **2 465 164,56 €** en dépenses et recettes d'investissement.

D – Budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie « Central Parc »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie », arrêté aux sommes suivantes : **10 857 872,87 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **6 632 575,87 €** en dépenses et recettes d'investissement.

E – Budget annexe « ZAC Croix de Pierre »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Croix de Pierre », arrêté aux sommes suivantes : **330 054,43 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 890 371,37 €** en dépenses et recettes d'investissement.

F – Budget annexe « ZAC de la Roujolle »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC de la Roujolle », arrêté aux sommes suivantes : **911 751,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 934 204,33 €** en dépenses et recettes d'investissement.

G – Budget annexe du lotissement Equatop La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : **1 349 842,86 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **531 460,60 €** en dépenses et recettes d'investissement.

(Tous ces documents sont consultables en Mairie à la Direction des Finances).



❖ **Finances – Autorisations de programme**

A – Modification et vote de l'autorisation de programme pour la construction d'un troisième groupe scolaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2016/01 GS MONTJOIE, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,

AUTORISATIONS DE PROGRAMME											RESSOURCES			
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	Exercice 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au-delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé											
2016/01	3 ^{ème} Groupe scolaire	8 900 000	10 000 000	0	0	451 149	2 890 113	6 624 519	34 219	0	0	autofinancement	4 944 000	10 000 000
												Vente foncier Balzac	1 056 000	
												subvention	2 000 000	
												emprunt	2 000 000	

- 2) Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués dans le tableau ci-dessus.

B – Modification et vote de l'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'ancienne mairie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Réhabilitation de l'ancienne Mairie, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,

AUTORISATIONS DE PROGRAMME											RESSOURCES			
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	Exercice 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au-delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé											
2017/01	Réhabilitation de l'ancienne Mairie	3 120 000	3 120 000	0	0	0	0	700 000	1 500 000	920 000	0	autofinancement	1 383 509	3 120 000
												Subvention	353 491	
												emprunt	1 383 000	

- 2) Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués dans le tableau ci-dessus.

C – Modification et vote d'une autorisation de programme AP et des crédits de paiement (CP) – Extension du cimetière de Monrepos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,



- 1) Décide d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP2020	CP2021
AP1901	Extension du cimetière de Monrepos	905 000,00 €	350 000,00 €	317 500,00 €	237 500,00 €

- 2) Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués dans ce même tableau.

❖ **Finances – Budget Primitif 2019**

A – Subventions accordées aux associations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer ces subventions aux associations énumérées ci-dessous pour un montant total de 329 930,00 €,

LIBELLE	MONTANT
COMITE DU PERSONNEL COMMUNAL	8 000,00 €
ASSOCIATION DEPART.PROTECTION CIVILE	2 000,00 €
SPA de LUYNES	400,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur BOIGARD	10 400,00 €
REVEIL SPORTIF ST CYR-SUR-LOIRE	121 563,00 €
ETOILE BLEUE ST CYR-SUR-LOIRE	40 000,00 €
SAINT-CYR TOURAINE AGGLO.HANDBALL	31 000,00 €
ASSOCIATION JUJITSU ST CYR-SUR-LOIRE	1 000,00 €
ASSOCIATION JUDO ST CYR-SUR-LOIRE	9 500,00 €
AMICALE PETANQUE DE ST CYR-SUR-LOIRE	300,00 €
AMICALE DES PECHEURS	400,00 €
CLUB EQUESTRE GRENADIERE	4 000,00 €
ASSOCIATION PASSE MA DANSE	1 000,00 €
BRIDGE CLUB	1 000,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur MARTINEAU	209 763,00 €
BIBLIOTHEQUES SONORES de l'ASSO.DES DONNEURS DE VOIX	400,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	250,00 €
ASSOCIATION EMERGENCE (réserve)	500,00 €
ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE RESEAU CARITAS	500,00 €



JALMAV TOURAINE	100,00 €
RESTO-RELAIS DU COEUR d'INDRE ET LOIRE (réserve)	800,00 €
ANIMATION LOISIRS HOPITAL LES BLOUSES ROSES	250,00 €
ASSOCIATION LES BLOUSES NOTES (réserve)	150,00 €
ASSOCIATION LES SCLEROSES EN PLAQUES	150,00 €
ASSOCIATION LES PETITS FRERES DES PAUVRES	250,00 €
PLANNING FAMILIAL	600,00 €
CENTRE PORTE OUVERTE (réserve)	200,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE TOURAINE	1 200,00 €
MOUVEMENT NATIONAL VIE LIBRE	300,00 €
CTP 37	200,00 €
COMBATTRE LA PARALYSIE (réserve)	100,00 €
VOYAGEURS 37 (en réserve)	1 000,00 €
SOUS-TOTAL : Madame JABOT	6 950,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT	200,00 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PERIGOURD	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE HONORE DE BALZAC	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE PERIGOURD	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE REPUBLIQUE	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE ENGERAND	200,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BERGSON	700,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BECHELLERIE	700,00 €
USEP ECOLE PRIMAIRE ENGERAND	400,00 €
USEP ECOLE PRIMAIRE PERIGOURD	200,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BERGSON	200,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BECHELLERIE	200,00 €
MAISON FAMILIALE DE SECONDIGNY	80,00 €
MAISON FAMILIALE DE BOURGUEIL	80,00 €
C.F.A.- B.T.P LOIR ET CHER	160,00 €
CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT 37	1520,00 €
CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT 86	80,00 €
UNION DELEGUES DEPART.EDUCATION NATIONALE	120,00 €
SOUS-TOTAL : Madame BAILLEREAU	6 040,00 €
ENSEMBLE VOCAL DE LA PERRAUDIERE	1 600,00 €
COMPAGNIE DU BONHEUR	1 300,00 €



ASSOCIAT.RECHERCHE ART CONTEMPORAIN	9 540,00 €
LES ATELIERS CAPHARNAUM	800,00 €
ASSOCIAT. LA TROUPE D'UTOPISTES	500,00 €
ASSOCIAT.FESTHEA	5 000,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur MILLIAT	18 740,00 €
COMITE DES VILLES JUMEEES	1 700,00 €
ASSOCIAT.TOURAINE FRANCE-SLOVENIE	300,00 €
HOMMES & PATRIMOINE ST CYR-SUR-LOIRE	1 000,00 €
COMITE ENTENTE ANCIENS COMBAT. & VICTIMES DE LA GUERRE	600,00 €
CONSERVATOIRE PATRIMOINE BRODERIE DE TOURAINE	200,00 €
SOUS-TOTAL : Madame LEMARIE	3 800,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	300,00 €
ASSOCIAT.FAMILLES VICTIMES ACCIDENTS CIRCULATION	300,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur GILLOT	600,00 €
AMICALE PETITS JARDINIERS "la TRANCHEE ST CYR"	700,00 €
SAUVE QUI PLUME	250,00 €
STE HORTICULTURE TOURAINE "VAL DE CHOISILLE	250,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur VRAIN	1 200,00 €
TOTAL....	257 493,00 €

Il est précisé pour mémoire qu'à ces sommes s'ajoutent des crédits d'un montant de **72 437,00 €** en provenance de Tours Métropole Val de Loire, ventilés sur proposition de la Commune comme suit :

- Réveil Sportif de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 52 437,00 €, soit un montant total de..... 174 000,00 €,
- Etoile Bleue de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 10 000,00 €, soit un montant total de 50 000,00 €,
- Centre de Formation Equestre de la Grenadière : 1 000,00 €,
- Association Festhéra : 4 500,00 €,
- Festival théâtre du Val de Luynes : 2 500,00 €,
- Les Moments Musicaux de Touraine : 1 000,00 €,
- Théâtre de l'Ante : 1 000,00 €.

B – Transparence des aides financières versées par la commune – Subvention 2019 :

- . Convention bipartite entre le Réveil Sportif et la commune
- . Convention bipartite entre le SCTAH et la commune
- . Convention bipartite entre l'Etoile Bleue et la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les projets de convention,



2) Autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

❖ **Impôts locaux 2019 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019. Pour rappel, ces derniers sont fixés depuis 2009 comme suit :

TAXES	TAUX 2019
TAXE D'HABITATION	14,16 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,61 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %

❖ **Finances – Acquisition de 18 logements locatifs en VEFA situés 16 avenue Ampère par Val Touraine Habitat**

A – Demande de garantie d'emprunt Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) et Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accorde sa garantie d'emprunt à Val Touraine Habitat pour le prêt qu'elle a contracté auprès de la CDC pour l'acquisition en VEFA de 18 logements collectifs en PLUS et PLAI,
- 2) Adopte les termes de la convention proposée par Val Touraine Habitat,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

B – Convention de réservation

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte les termes de la convention proposée par Val Touraine Habitat,



2) Autorise Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer ladite convention.

❖ **Fonds de concours versés par Tours Métropole Val de Loire – Année 2019**

A – Annuel – Acquisitions foncières

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire au titre de 2019, l'attribution d'un fonds de concours (dont le montant total est estimé à la somme de 256.954,00 €), pour le financement des acquisitions foncières pour l'année 2019, dont le montant prévisionnel s'élève à la somme de 1 800 000,00 €.

B – Fonctionnement de la piscine municipale Ernest Watel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Métropole Tours Val de Loire au titre de 2019, l'attribution d'un fonds de concours de 80 000,00 € pour le fonctionnement de la piscine municipale.

❖ **Trésorerie Municipale – Attribution d'une indemnité de conseil au comptable public – Année 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Demande le concours du Comptable Public de la Trésorerie de JOUÉ-LES-TOURS pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- 2) Attribue l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe BRÉGÈGÈRE, receveur municipal, jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal,
- 3) Précise que ladite indemnité sera calculée chaque année en référence à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 modifié,
- 4) Précise que le taux de l'indemnité sera de nouveau soumis à l'examen du Conseil Municipal pour l'exercice 2020.

❖ **Finances - Marchés publics – Liste des marchés au cours de l'année 2018 – nom des attributaires**

Monsieur HÉLÈNE signale que ce rapport concerne la liste des marchés conclus en 2018 selon le décret 2016-360 du 1^{er} avril 2016 et de plusieurs articles codifiés dans le Code de la Commande Publique – L 2196-3 et R 2196-4 à D 2196-7. Cette liste est disponible au service des marchés publics et sur le site Internet de la commune.



❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 1^{er} avril 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 1^{er} avril 2019.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du conseil syndical du mardi 12 mars 2019**

Monsieur BOIGARD signale que figuraient à l'ordre du jour de ce conseil syndical l'étude d'un groupement d'achat d'énergies avec l'adhésion de Val Touraine Habitat ainsi que l'adoption d'une convention financière. Le Conseil Syndical s'est prononcé sur l'accompagnement des EPCI pour la collecte des données pour la réalisation du Plan Climat Air Énergie – Territoire (PCAET).

Monsieur BOIGARD signale que le Conseil Syndical a validé le résultat d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux coordonnés avec la commune de Langeais. Le Conseil Syndical a également pris acte des marchés attribués en 2018.

Dans le cadre des Ressources Humaines, le Conseil Syndical a approuvé la modification du tableau des effectifs.

Dans le cadre de l'électricité, le Conseil Syndical a validé le résultat pour le groupement de commandes Grand Ouest pour la fourniture de transformateurs et le résultat pour le marché des postes de transformation cabines. **Monsieur BOIGARD** rappelle que la ville de Saint-Cyr-sur-Loire avait été concernée par un poste qui se situait Boulevard Charles De Gaulle.

Concernant le gaz, **Monsieur BOIGARD** souligne que 108 communes du Département ont transféré leur compétence gaz au Syndicat. En ce qui concerne l'éclairage public, 176 communes et 4 communautés de communes ont transféré leur compétence également au Syndicat. A ce titre, le programme prévisionnel 2019 a été examiné pour le réseau d'éclairage public. Le Conseil Syndical s'est également prononcé au titre de Modulo, (Mobilité Durable Locale), notamment au titre du transfert de la gestion des bornes de recharge des véhicules électriques.

Monsieur BOIGARD rappelle que le syndicat gère les bornes de recharge pour l'Indre-et-Loire et c'est un des premiers Départements de France à avoir autant de bornes implantées. Il ajoute que grâce à Modulo et à ses services, il est possible de recharger son véhicule électrique en Indre-et-Loire, mais également en Allemagne et dans tous les pays européens.

Pour conclure, **Monsieur BOIGARD** précise qu'au niveau des activités d'EneR/Centre Val de Loire, il est à noter avec satisfaction que le marché pour l'installation d'un barrage électrique à Descartes a été attribué au SIEIL, après trois ans et demi d'études.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du lundi 4 mars 2019**

Madame LEMARIÉ signale que lors de ce conseil a eu lieu le débat d'orientations budgétaires dans un contexte contraint par le pacte de Cahors, qui n'autorise pas une augmentation de plus de 1,2 % des dépenses de fonctionnement.



Elle ajoute que le budget 2019 s'est élaboré dans un contexte différent avec la création du Syndicat mixte des Mobilités de Touraine en début d'année.

Elle précise que Monsieur GATARD, Vice-Président, en charge des Finances, a réaffirmé les orientations de la Métropole : moins de dépenses de fonctionnement et plus de recettes. Un objectif est fixé : 70 % de réalisation des programmes en investissement (64 % en 2018).

Madame LEMARIÉ précise que la loi de finances 2019 impose une stabilité des dotations de l'Etat, malgré la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement à 60,00 € par habitant, de la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, de la revalorisation des bases fiscales de 2,2 % contre 1,2 % en 2018 et de la baisse de 7 % de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Budget principal :

Recettes de fonctionnement :

- Maintien des taux de fiscalité à leur niveau de 2018,
- Montant des recettes fiscales attendues : 133 millions, soit une évolution de 3,06 % par rapport au montant perçu en 2018,
- Dotation Globale de Fonctionnement : 37,4 millions contre 38 millions en 2018,
- Ordures ménagères : 2,4 millions,
- Produits d'exploitation estimés : 18,4 millions - Remboursement de charges de personnel liées aux mutualisations et aux transferts de compétences.

Dépenses de fonctionnement :

- Dotation aux communes : 40 400 000 €
- Dotation de Solidarité Communautaire : 5 355 785 €
- Fonds de concours de droit commun : 4 400 000 €

Pour le personnel : 1 488 postes au moment du budget.

Montant du budget : 63 millions

Charges financières : 3,1 millions

Autres dépenses :

Financement eaux pluviales : 1,12 millions

SMADAIT (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International De Tours Val de Loire) : 1,3 million.

Autofinancement et investissement : 32 millions contre 29 millions en 2018 ;

Remboursement capital de la dette : 12,3 millions.

Plan d'équipement : 122 millions

Emprunt inscrit : 21 millions

Présentation de la dette au 31 décembre 2018 :

Encours de la dette : 393 millions



La Métropole s'est désendettée de 7,4 millions au cours de l'année 2018 et la capacité de désendettement de la Métropole (tous budgets confondus) est de 7,19 années, soit une bonne situation.

❖ **Compte rendu de la réunion de la session budgétaire et de la commission générale du vendredi 22 mars 2019**

Les rapporteurs n'ont rien à ajouter.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des mardi 5 et jeudi 14 mars 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE
CULTURE - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée à la Solidarité
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à la Vie Associative
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

❖ **Culture – Acquisition de la sculpture « le Héros » d'Elisabeth von Wrede - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention d'acquisition,
- 2) Autorise Monsieur Philippe BRIAND, Maire, à signer cette convention.

❖ **Utilisation des salles municipales - Mise à jour du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de règlement intérieur.

❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 25 mars 2019**

Madame JABOT précise que lors du Conseil d'Administration du lundi 25 mars dernier a été voté le Budget Primitif 2019 ainsi que l'indemnité de conseil du comptable public.

Madame JABOT signale qu'un projet de convention avec l'association Wemove a été voté. Vingt-cinq dossiers de prise en charge de la restauration scolaire ont été étudiés et votés.



Madame JABOT informe les membres du Conseil Municipal du fonctionnement des différents ateliers :

- Atelier Wimoov : inscription de 7 personnes au 13 mars pour la mobilité des personnes âgées
- ateliers « parentalité » : ouverture le 15 mars 2019 avec le thème « les écrans un jeu d'enfants » - 15 personnes se sont inscrites
- ateliers sophro-parentalité : 6 mamans et 7 enfants étaient présents. La prochaine séance aura lieu le 24 avril 2019.
- Ateliers intergénérationnels : 14 personnes présentes dont 8 enfants,
- Forum des séniors : ce forum a remporté un vif succès le 26 mars dernier avec pour thème « le bien vieillir passe aussi par l'assiette », avec 330 personnes présentes et 25 exposants.

Madame JABOT souligne que la prochaine conférence de l'Université Temps Libre aura lieu le 2 mai 2019 avec pour thème « Histoire du jardin botanique de Tours ».

Enfin, **Madame JABOT** souligne que la prochaine séance de cinéma se tiendra le 4 avril 2019 avec la projection du film « Le Mystère Henri Pick ».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 12 mars 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée aux Loisirs et aux Vacances

❖ **Sorties scolaires 2018-2019 – Sortie scolaire de 3^{ème} catégorie de plus de 5 nuitées de l'école Roland Engerand – Convention avec le prestataire – Prise en charge des frais de transport – Définition des quotients et des participations familiales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir le projet de 3^{ème} catégorie présenté par l'école Roland ENGERAND,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à ce séjour avec la Ligue de l'Enseignement de Dordogne,
- 3) Décide de retenir les barèmes proposés et fixer les participations familiales pour le séjour concerné comme ci-dessous,

Quotient	Participation Familiale
< 250	85,00 €
251-450	120,00 €



451-550	155,00 €
551-800	190,00 €
801-1000	225,00 €
1001-1300	261,00 €
1301-1370	300,00 €
> à 1370	339,00 €

- 4) Dit que les crédits nécessaires pour tous ces séjours sont inscrits au budget primitif 2019 - chapitre 65 - article 6574 - SSCO 100 – 255,
- 5) Précise qu'une famille dont deux enfants ou plus participeraient à un de ces séjours, bénéficiera d'un demi-tarif pour le deuxième enfant et les suivants.

❖ Mise à disposition des locaux de l'école République au profit de l'association CROCC pour l'organisation d'une fête de quartier le 15 juin 2019 - Convention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de ladite convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association CROCC pour y organiser une fête de quartier.

❖ Accueil de loisirs sans hébergement du Moulin Neuf et Cap Jeunes – Conventions d'objectifs et de financement « périscolaire », « extrascolaire » et « accueil adolescents » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine pour la période 2019-2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de ces conventions,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer ces conventions et tous les documents s'y rapportant.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 13 mars 2019

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**URBANISME - AMÉNAGEMENT URBAIN - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT - MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint – Président de la Commission d'Appel d'Offres
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement et aux Bâtiments communaux**

❖ Cession foncière – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Central Parc – Cession du lot F2-7 cadastré section AO n° 525, sis 4 allée Olivier Arlot au profit de Monsieur et Madame DELLENBACH

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n° F2-7, cadastré section AO numéro 525, sis 4 Allée Olivier Arlot, dans le Clos du Cèdre du Liban, d'une surface de 1157m², dans la tranche n° 1 de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Central Parc, au profit de Monsieur et Madame Karl DELLENBACH,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 165,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 190.905 € HT, soit 229.086 € TTC,
- 3) Motive cette décision par le fait que la commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public, sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

❖ Acquisitions Foncières – Périmètre d'étude n° 9 – Acquisition de divers lots de copropriété sur la parcelle cadastrée AT n° 70 84 boulevard Charles De Gaulle appartenant à Monsieur FIORE et Madame GAUTHIER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur FIORE et Madame GAUTHIER les lots n°2, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 20 sur la parcelle cadastrée section AT n° 70, sise 84 boulevard Charles de Gaulle, dans le périmètre d'étude n° 9,



- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 160.000,00 euros net vendeur,
- 3) Désigne Maître GRANDON, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Construction de deux écoles maternelle et élémentaire sur le site de Montjoie – Appel d'offres ouvert**

A – Diverses modifications en cours d'exécution pour les différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à conclure et à signer ces modifications en cours d'exécution avec les entreprises attributaires des différents lots de cette opération ainsi que toutes pièces se rapportant à ce sujet. (voir tableau en annexe).

B – Modification en cours d'exécution du cahier des clauses administratives particulières – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cette modification en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à conclure et à signer cette modification en cours d'exécution au Cahier des Clauses Administratives Particulière (CCAP).

C – Convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité pour le raccordement électrique de l'ensemble immobilier

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la servitude souterraine pour le passage d'une ligne électrique et la pose d'un coffret sur la parcelle cadastrée section AV numéros 451 et 23,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.



D – Permis de démolir du bâti situé au 3bis impasse Victor Hugo (propriété CHERET)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer, au nom de la commune, la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à sa démolition,
- 2) Autorise la démolition de ce bien communal.

❖ Comptes rendus des réunions de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce des lundi 11 et jeudi 21 mars 2019

Travaux giratoires Boulevard Charles De Gaulle et Boulevard André-Georges VOISIN

Monsieur GILLOT tient à souligner la qualité de l'aménagement du rond-point qui est cours de réalisation Boulevard Charles De Gaulle et rappelle que pendant l'été, d'importants travaux seront effectués sur le boulevard André-Georges Voisin pour la construction d'un giratoire d'accès à la clinique de l'Alliance car c'est une zone très compliquée au niveau de la circulation.

Le Maire,

Philippe BRIAND.

Lot	Dénomination	Entreprises	Marché de base en € HT	Modifications travaux	Montant total en € HT	%	Nouveau montant du marché
1	Voirie Réseau Divers	TPPL	699 256,04 €	Elargissement de voirie, Optimisation des structures Reprise hauteur de voirie : Plus-value reprise souche et structure Plus-value contre allée augmentation des surfaces bétons sablé-changement des bordures avenue de la République- modification éclairage, plus-value puisard entrée, remplacement enrobé par béton sur cours, Augmentation des surfaces des cours.	+ 38 867,97 €	+ 5,56	738 124,01 €
2	Aménagement Paysager	ID VERDE	333 680,30 €	Arrosage voie verte pavés engazonnés, suppression alvéoles bétons végétalisées, fourniture terre végétale, suppression gazon prépa amendement talus, équerres alu supprimées, clapets vanne en plus, taille du tilleul supplémentaire, remplacement bac pédagogique bois exotique en douglas, suppression massif central cour, ajout de thermolaquage et protection des caillebotis, remplacement du cèdre par cèpée et sujets remarquables en parc, suppression d'arbres en parc, balance de prestation rack vélo et poubelles, suppression quantitatif toiture végétalisée + terre, ajouts de godets 1l & 2L plantes sur pourtour végétalisé, évacuation des déblais stockés, lierre façade sud, plus-values plantations arbres après mars voliges en tête de talus, réhausse pour crosses.	+ 2 269,40 €	+0,68	335 949,70 €

3	Gros-oeuvre	PLEE	1 231 471,94 €	Rajout et suppression linéaire mur tectonique, suppression anti-graffitis, suppression teinte masse et réseaux EP périphérique en pied, ajout fosse de relevage y compris pompe, murets bétons en plus et dalle béton P ECS + chaufferie, enduit en plus.	+ 3 044,47 €	+ 0,20	1 234 516,30€
4	Charpente	BOUSSIQUET	752 818,73 €	Suppression M1 extérieur, suppression poutres sur réfectoire, thermolaquage des poteaux et poutres apparentes, poutre métal remplacée par bois en R+1	- 32 399,88 €	- 4,30	720 418,85 €
5	Étanchéité	BMTI	297 368,02 €	Naissances EP supplémentaires, poteaux acier passés en alu sur la façade, équerre toiture acier galvanisé finition sombre, flashing pavillon, remplacement exutoire gymnase selon demande, ajout d'un skydome en toiture escalier A en place de ventilation murale, suppression garde du corps rabattables, étanchéité provisoire sur pignon, recul du relevé pour permettre passage grille.	+ 27 774,86 €	+9,304	325 142,88 €
6	Menuiserie extérieure-bardage	VIAS-PLEBAC	785 890,88 €	Suppression gardes corps rabattables, suppression des BSO, mise en place des stores, remplacement d'un fixe par un ouvrant en cuisine, remplacement de châssis sur allège par châssis toute hauteur, rajout d'un châssis porte vitrée, changement de prestation sur la ventilation escalier, modification du contrôle d'accès marque winkhaus.	- 10 859,23 €	-1,40	775 031,65 €

7	Serrurerie	MELTIS	85 245,25 €	Suppression galvanisation des mains courantes intérieures, picot, clôture en plus, ajout hauteur clôture, carré 10mm sup sur les deux types de clôture, portail double cour, caillebotis cour, intégration tube pour luminaires	+ 11 279,04 €	+13,20	96 524,29 €
8a	Menuiserie bois	LAFORREST	178 000,00 €	Réduction de 2 tableaux de classe maternelle, anti-pince doigt intégrés, porte DAS pivot linteau au droit du mur béton à 2m40, suppression trappes, habillage médium hydro entre poteaux en sols au R+1, châssis vitrés sur hall élémentaire horizontaux à verticaux, déplacement porte CF locaux techniques, Tablette médium entre poteaux RDC, suppression plaques de protection, suppression partielle oculi, passage porte dégagement de double action à simple action, mise en place du contrôle d'accès marque winkhaus, trappes CF moins- values portes peintes	+18 542,39 €	+10,40	196 542,39 €
8b	Mobilier	PARTNER'S	66 671,90 €	Moins-value mobilier mélaminé, mobilier gymnase	+ 18 078,30 €	+ 27,00	84 750,20 €
9	Cloisons	GUIONNIERE	204 518,15 €	Coffrage acoustique EP, suppression plafonds démontable gymnase, ajout de doublage plâtre, boîte à rideaux+doublage R+1, ajout de soffite en plafond, soffite gymnase sports, plafond rigitone BA13 sanitaires, bande de plafond ou acoustique + joints, moins-value coffres non réalisés, cornière habillage + renforts, rajout de trappes, suppression plafonds coupe-, habillage coffres salle de classe et garderie élémentaire	+ 2 286,37 €	+1,12	206 804,52 €

10	Faux-plafonds	ISOCAY	123 684,40 €	Rajout plafond démontable circulation gymnase, plafond hall maternelle, remplacement plafond corridor 400 par plâtre fixe, plafond hall élémentaire, plafonds circulations thermatex alpha HD en remplacement du Corridor 400, remplacement feutre acoustique OPTA 19 par un voile acoustique, remplacement Rockfon Ekla et Rockfon Royal Hygiène par thermatex alpha One et thermatex Aquatec, bacs basculants métalliques	- 10 837,00 €	- 8,76	112 847,40 €
11	Carrelage-Faïence	GROUPE VINET	150 000,00 €	Remplacement des siphons à carrelé - modification n'entraînant ni plus-value, ni moins-value	0,00 €	0,00	150 000,00 €
12	Peinture intérieure	PEINTEX DAOUDAL	126 518 ,99 €	Mise en œuvre d'une lasure Pieri en recto des murs de circulation en remplacement des prestations d'enduit et de peinture, peinture gaines techniques en plafond du quai de livraison.	+ 2 997,02	+ 2,40	129 516,01 €
13	Sols collés	STE REVEREMENT SOLS (SRS)	127 123,61 €	Pas de modification en cours d'exécution			
14	Equipements sportifs	MARTY SPORTS	32 287,54 €	Modification des prestations sur gymnase	+ 6 225,55 €	+19,30	38 513,09 €
15	Chauffage -CVC	EIFFAGE	747 300,00 €	Remplacement vasques HEWI, pose lave main cuisine à commande fémorale, alarme pompe de relevage, carottage pavillon d'entrée, tailles grilles, grilles en joues de plafond, panneaux rayonnants micro-perforés salle de sport, grilles types Aldes	+11 633,04 €	+1,60	758 933,04 €

16	Electricité	CEGELEC	710 000,00 €	Système de sécurité récupéré, interrupteurs sans fils sans piles, retrait RJ 45 salles de classe, alimentation entre coffret et bâtiment, suppression tableau électrique éclairage public, appareillage éclairage cuisine, retrait écrans halls, alimentation batteries électriques pour dégivrage CTA, ajout flash lumineux dans sanitaires, contrôle accès de marque winkhaus, suppression vidéoprojecteur BCD, suppression enregistreur, ajout contrôle d'accès portail	+ 9 462,20 €	+ 1,33	719 462,20 €
17	Ascenseurs	THYSSENKRUP	21 500,00 €	Pas de modification en cours d'exécution			
18	Equipements Cuisine	TCPE	127 536,35 €	Suppression chambre froide traversante, ajout d'un adoucisseur eau chaude	-498,91 €	-0,39	127 037,44 €
19	Eclairage public	CITEOS	75 124,00 €	Modification des éclairages parkings. Eclairage du parking (option non retenue initialement)	+ 1 919,00 €	+2,55	77 043,00 €